**Compte-rendu sommaire**

**de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025**

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

**Présents** : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE - Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSZ - Bernard LARVIN

**Date de convocation** : 01/04/2025 - **Secrétaire de séance** : Hélène VERNADAT

**🡺 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

* **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l’exercice 2024**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène VERNADAT, délibérant sur le compte financier unique de l’exercice 2024 dressé par M. Didier BOURNAT, Maire, cette personne s’étant retirée au moment du vote, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré ;

**1°** Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| Dépenses  ou  déficit | Recettes ou excédent | Dépenses  ou  déficit | Recettes  ou  excédent | Dépenses  ou  déficit | Recettes  ou  excédent |
| Résultats reportés  Opérat. de l’exercice | 215 968,87 | 483 161,72  378 406,46 | 52 718,81  42 789,14 | 76 096,82 | 52 718,81    258 758,01 | 483 161,72  454 503,28 |
| TOTAUX | 215 968,87 | 861 568,18 | 95 507,95 | 76 096,82 | 311 476,82 | 937 665,00 |
| Résultats de clôture  Restes à réaliser |  | 645 599,31 | 19 411,13 |  |  | 626 188,18 |
| TOTAUX CUMULES | 215 968,87 | 861 568,18 | 95 507,95 | 76 096,82 | 311 476,82 | 937 665,00 |
| RESULTATS DEFINITIFS |  | 645 599,31 | 19 411,13 |  |  | 626 188,18 |

**2°** Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3°** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**4°** Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* **Affectation des résultats du compte financier unique de 2024**

Après avoir entendu le compte financier unique de l’exercice 2024 dressé par M. Didier BOURNAT, Maire, statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice,

Considérant les éléments suivants :



**Besoin de financement de la section d’investissement**



Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres (enlever présents), décide d’affecter les résultats de l’exercice 2024 tels que présentés ci-dessus.

* **Vote des taux des taxes directes locales pour l’exercice 2025**

Vu l’état de notification des taux des taxes directes locales transmis par les services fiscaux pour l’année 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres (enlever présents ou représentés), décide de maintenir les taux des taxes directes locales des années précédentes pour l’exercice 2025, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| Taxe Foncière (bâti) | 33,48 % |
| Taxe Foncière (non bâti) | 49,04 % |
| Taxe d’habitation  (résidences secondaires) | 6,90 % |

* **Approbation du budget général de l’exercice 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres (enlever présents), approuve le budget général de l’exercice 2025, proposé par le Maire :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Lequel peut se résumer ainsi qu’il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Dépenses de la section  de fonctionnement | Recettes de la section  de fonctionnement |
| Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 981 352,18 | 355 164,00 |
| Restes à réaliser de l’exercice précédent | 0,00 | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement  reporté | 0,00 | 626 188,18 |
| **Total de la section de fonctionnement** | **981 352,18** | **981 352,18** |

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Dépenses de la section  d’investissement | Recettes de la section d’investissement |
| Crédits d’investissement votés au titre du présent budget | 545 934,00 | 565 345,13 |
| Restes à réaliser de l’exercice précédent | 0,00 | 0,00 |
| Solde d’exécution de la section d’investissement reporté | 19 411,13 | 0,00 |
| **Total de la section d’investissement** | **565 345,13** | **565 345,13** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Total du budget** | **1 546 697,30** | **1 546 697,30** |

**NB** : La 1ère adjointe informe l’assemblée que suite au transfert de l’assainissement collectif au Syndicat Mixte de Sioule et Morge depuis le 1er janvier 2021, ce dernier doit rembourser à la commune la part d’emprunt contracté pour les travaux du réseau d’assainissement et de la station d’épuration. La dernière échéance due sera en mai 2025. Le montant du remboursement dû par le Syndicat Sioule et Morge s’élève à …………………..

M. le Maire profite de la « partie budgétaire » de la séance pour faire le point sur le document de valorisation financière et fiscale réalisée par M. Gérard BOURSON, conseiller au décideur local, et dont chaque élu a été destinataire.

* **Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes**

M. le Maire rappelle à l’assemblée qu’à la demande de la municipalité, le Comité des Fêtes a accepté de prendre en charge l’organisation d’un spectacle, le 16 mars 2025, dans le cadre de la saison culturelle « Impulsions » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, étant entendu que la municipalité comblerait le déficit éventuel de cette manifestation.

Vu le bilan financier du spectacle « E.T.E » faisant ressortir un déficit de 316,67 €, déduction faite de la participation du Conseil départemental, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres, décide de verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 350 € au Comité des Fêtes de Moureuille.

**🡺 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS**

* **Logement communal vacant**

Le nettoyage du logement a été réalisé par 2 conseillers municipaux que M. le Maire remercie.

Jérôme TAMBOIS (CLG Diag) a terminé le Diagnostic de performance énergétique (DPE).

Afin d’éviter que les graisses de cuisine ne se déposent sur les murs, M. le Maire va demander d’installer des hottes à filtre dans 2 des 3 logements communaux, seul celui occupé par Mme Chantal BERTHON n’en sera pas équipé, car techniquement impossible.

Dès que l’entreprise AGUÈS aura réalisé les petits travaux de reprise de placoplâtre et de peinture, le logement pourra être remis en location.

* **Salle sous la scène de la salle polyvalente**

A la demande de M. le Maire, Jérôme BERTHON va réaliser un habillage en bois de la montée des escaliers conduisant à la scène de la salle polyvalente.

Du mobilier va être installé (table, chaises et paravent) afin de donner plus de commodités à cet espace.

* **Voirie endommagée au village d’Auxerre**

Suite à la dégradation de la voirie au village d’Auxerre, par un chauffeur routier, une expertise a été réalisée. Le devis de remise en état, d’un montant de 7 171 €, sera pris en charge à hauteur de 6 204 € par l’assurance. Le reste à charge pour le budget communal sera de 967 € mais comprendra une surface de réfection plus importante que celle endommagée.

* **Travaux Route de Peubras**

Les travaux de voirie prévus en 2024 devraient être réalisés par le Syndicat de Voirie de Menat à compter du mois de mai 2025.  Afin de sécuriser l’accès vers le carrefour de Peubras, une plaque en tôle sera posée sur l’espace dangereux.

* **Eclairage public**

La 1ère tranche de remplacement des ampoules d’éclairage public par des LEDS a été effectuée par Territoire d’Energie 63 (60% du parc). La seconde tranche (40%) sera réalisée en 2026. Cette opération va permettre de réduire les factures d’éclairage public par 2 pour les villages ne disposant pas d’un dispositif de comptage et facturés au forfait. Avec l’extinction totale de l’éclairage de nuit, entre 23 h et 6h, depuis 2024, ce sont d’importantes économies d’énergie qui vont être réalisées.

* **Mise en LED de l’éclairage de la mairie et des salles communales**

Lors de sa commission permanente du 08/04/2025, le Conseil départemental a octroyé une subvention de 3 000 € à la commune dans le cadre du dispositif ECOCOM Plus – LEDS pour le remplacement des éclairages de la mairie et des salles communales en LED.

* **Petit patrimoine communal**

Le devis de Combraille Entreprendre concernant la Croix de la Faye (Montassaut) pour 500 € est validé.

Mme Hélène Vernadat, informe que lors de la réunion de la Commission Patrimoine de la Communauté de Communes, il a été précisé que les communes pouvaient inscrire de nouveaux travaux de réfection de leur petit patrimoine. Ces travaux permettent de maintenir l’activité de La Remaille (chantier d’insertion) et sont d’un faible coût pour la collectivité. Un recensement des sites qui pourraient être restaurés va être effectué et une nouvelle inscription sera faite auprès de la Com Com.

**🡺 QUESTIONS DIVERSES**

⯏ Cérémonie du 8 mai: Elle aura lieu à 10 h au Monument aux Morts. Il sera proposé à 3 enfants en classe de 3ème de lire le message officiel.

⯏ La visite périodique de la commission de l’arrondissement de Riom pour la sécurité contre les risques d’incendie dans les ERP est prévue à Moureuille, le 26 mai à 13 h.

Le professionnel pour le nettoyage de la hotte de la cuisine de la salle des fêtes interviendra le 12 mai au plus tard.

⯏ Commission Communale d’Action Sociale : Une réunion est fixée le 16 avril à 18 h 30 pour la préparation de la distribution du muguet le 1er mai auprès des aînés de la commune (à partir de 75 ans) et pour fixer le calendrier des différentes activités dont l’organisation revient à la CCAS (journée des enfants, repas, colis de Noël).

⯏ Avec le retour des beaux jours, il faudra nettoyer les 2 terrains de pétanque. Prévoir également le lessivage et la réfection de la peinture des 2 bancs situés à la pêche du Levet et près du Point propre de Buxerolles.

La séance est levée à 21 h 25

La Secrétaire de séance Le Maire,

Hélène VERNADAT Didier BOURNAT